

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

Réunion du 10 mars 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-282800366-20230313-B_2023_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023

Affichage : 14/03/2023

B 2023 - 12 : Don de matériel au profit d'un SPV sinistré

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 3 mars 2023 à l'initiative de son président, s'est réuni le vendredi 10 mars 2023, au Conseil Départemental, sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

Membres présents avec voix délibérative :

M. Christophe Le Dorven, M. Francis Pecquenard, M. Marc Guerrini, Mme Sylvie Honneur-Bûcher, M. Didier Garnier

Membres excusés :

Pouvoir(s) :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1311-1, L1424-1 à L1424-50 et R1424-1 à R1424-55.

Vu la délibération CA 2021-26 du 20 septembre 2021 donnant délégation au bureau pour :

- « décider du devenir des biens matériels : donation (associations, autres organismes...), cession à titre onéreux, conservation au titre des collections historiques ou destruction ».

Le sapeur de 1^{ère} classe Steve FOURMY, SPV au CIS ARROU, chaudronnier de métier et à son compte depuis 1 an, a subi un incendie de son habitation le 9 décembre 2022. Il a perdu 100m² de son foyer. La partie sinistrée comprenait une chambre d'amis ainsi qu'un garage. Ce dernier lui servait notamment de lieu de stockage pour ses outils de travail.

Si ses assurances lui prennent intégralement en charge la reconstruction des 100m², l'indemnisation concernant l'outillage (chiffré à près de 60 000 euros) ne dépassera pas 50% de sa valeur.

Ce don intervient donc en complément des dons effectués par l'amicale du centre et l'union départementale afin qu'il puisse poursuivre son activité professionnelle.

Le SDIS dispose d'une scie à métaux sur banc, en bon état de fonctionnement, et non utilisée depuis plus de 10 ans qui pourrait aider M. Steve FOURMY à redémarrer son activité.

Le service départemental d'incendie et de secours propose de lui en faire don, l'établissement n'en ayant plus l'usage.

Considérant qu'il appartient au bureau de décider du devenir des biens matériels et d'autoriser les dons.

Le bureau du CASDIS, après en avoir délibéré autorise la donation d'une scie à métaux sur banc au profit du sapeur de 1^{ère} classe Steve FOURMY.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

0251062800366-20230313-B-2023-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023

Affichage : 14/03/2023

Pour : à l'unanimité
Contre :
Abstention :